

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 11 juillet 2023 à 19 h 30, sous la présidence du maire, Monsieur David Auclair, et à laquelle sont présents :

Harry Bird, conseiller siège numéro 1
Anne-Marie Demers, conseillère siège numéro 2
Nicolas Berger, conseiller siège numéro 3
Suzie Fortin, conseillère siège numéro 4
Clarence Lloyd, conseiller siège numéro 5
Alexandre Berger, conseiller siège numéro 6

Aussi présente Chantal Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Onze (11) personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions sur les points à l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 13 juin 2023
 - 4.2 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 juin 2023 ainsi que du 27 juin 2023
- 5 Administration et finances
 - 5.1 Nomination d'un représentant du conseil à la cour de Waterloo
 - 5.2 Nomination d'un représentant du conseil à la sécurité incendie de Waterloo
 - 5.3 Refinancement de l'emprunt de 220 300 \$ concernant le chemin du Roy
- 6 Voirie
 - 6.1 Suivi de la situation par suite des pluies abondantes
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Report de la procédure d'adoption du premier projet de Règlement 2023-05 modifiant le règlement d'usages conditionnels 2008-04
 - 7.2 Demande d'approbation pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le chemin du Lac Trousers assujettie au PIIA-1 du Règlement 2014-09
 - 7.3 Demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton au 618, 1er Rang
 - 7.4 Demande d'approbation pour l'agrandissement de chalet municipal des loisirs est assujetti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton
 - 7.5 Demande d'approbation pour le remplacement de la toiture du garage, rue Desautels assujetti au PIIA-1
 - 7.6 Demande d'approbation pour un permis pour le remplacement d'une porte-patio assujettie au PIIA-1
 - 7.7 Demande de lotissement par madame Claire Hamel sur le chemin Robert-Savoie
 - 7.8 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 mai 2023 amendé
 - 7.9 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 9 juin 2023
 - 7.10 Rapport de l'inspectrice en bâtiment
- 8 Environnement
- 9 Loisirs, Culture et Vie communautaire
 - 9.1 Nomination d'un représentant au Réseau BIBLIO de l'Estrie
 - 9.2 Nomination de représentants du conseil à la corporation Loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton
 - 9.3 Demande d'aide financière présentée pour un Bal costumé pour Halloween, samedi, le 28 octobre 2023
 - 9.4 Demande d'autorisation pour l'implantation d'un projet « Croque-Livres » par Emmanuelle Vincent-Racicot
 - 9.5 Entente intermunicipale 2021-2025 de loisirs entre la Municipalité d'Eastman et la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton
 - 9.6 Demande de subvention pour l'événement Grand-Bois Électro 2023 au parc municipal
- 10 Sécurité civile
- 11 Adoption des comptes à payer
- 12 Affaires diverses
 - 12.1 Proposition pour l'utilisation de l'Église à la suite de sa fermeture
 - 12.2 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de la construction
- 13 Période de questions
- 14 Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

1 Mot de bienvenue

Le maire David Auclair souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens qui assistent à la séance.

2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

2023-07-155

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE

3 Période de questions sur les points à l'ordre du jour

4 Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal du 13 juin 2023

2023-07-156

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 21 juin 2023 ainsi que du 27 juin 2023

2023-07-157

**Il est proposé par Anne-Marie Demers
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2023 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 27 juin 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE

5 Administration et finances

5.1 Nomination d'un représentant du conseil à la cour de Waterloo

2023-07-158

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE nommer le conseiller Clarence Lloyd représentant de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton au Comité intermunicipal de la cour municipale régionale de la Ville de Waterloo.

ADOPTÉE

5.2 Nomination d'un représentant du conseil à la sécurité incendie de Waterloo

2023-07-159

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE nommer le conseiller Clarence Lloyd représentant de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton au Comité intermunicipal du Service de sécurité incendie de Waterloo.

ADOPTÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

5.3 Refinancement de l'emprunt de 220 300 \$ concernant le chemin du Roy

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton souhaite emprunter par billets un montant total de 220 300 \$ qui sera réalisé le 18 juillet 2023;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt, la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme de cinq (5) ans;

2023-07-160

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 juillet 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	23 400 \$
2025.	24 700 \$
2026.	25 800 \$
2027.	27 100 \$
2028.	119 300\$ (à renouveler)

ADOPTÉ

6 Voirie

- 6.1 Suivi de la situation par suite des pluies abondantes

7 Urbanisme

- 7.1 Report de la procédure d'adoption du premier projet de Règlement 2023-05 modifiant le règlement d'usages conditionnels 2008-04

La procédure d'adoption du premier projet de Règlement 2023-05 modifiant le règlement d'usages conditionnels 2008-04 est suspendu et reprendra au mois d'août prochain.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de venir ajouter la zone Vil-1 aux zones admissibles à un usage conditionnel de la catégorie 2 à savoir un usage commercial de service (Usage et immeuble destinés à la vente, la location, la réparation ou le remisage de biens ou la vente de services dont le bâtiment principal a une superficie maximale de 100 m² et dont l'usage n'est pas lié au service routier de restauration et d'hébergement, poste d'essence, station-service); Ce projet de règlement relatif à un usage conditionnel contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et s'applique à la zone Vil-1. Conformément à l'article 125 de la LAU, une consultation publique sur le premier projet de règlement doit être tenue avant l'adoption du deuxième projet de règlement.

ATTENDU QUE La tenue d'une assemblée publique de consultation le 11 juillet 2023, à 19 h au bureau de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton située au 9, Rang de la Montagne, sur le premier projet no 2023-05 relatif à un usage conditionnel est ainsi annulée.

2023-07-161

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le premier projet de Règlement 2023-05 soit suspendu.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

7.2 Demande d'approbation pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le chemin du Lac Trousers assujettie au PIIA-1 du Règlement 2014-09

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est adjacent aux tronçons ou chemins autour du lac Trousers ;

CONSIDÉRANT QUE le plan topographique et projet d'implantation préparé par Bérard Tremblay, arpenteurs-géomètres, et daté du 5 juin 2023 permet de constater que l'implantation de la résidence se situe à l'extérieur des secteurs à fortes pentes présentes sur le site et limite le déboisement requis ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les matériaux de revêtement proposés pour la construction de la résidence principale sont appropriés ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'approbation a été soumise au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 433 182, chemin du Lac Trousers;

2023-07-162

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que le Conseil accepte la demande déposée par madame Maryse Cloutier et monsieur Richard Lefebvre à l'effet d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 433 182, chemin du Lac Trousers, comme présenté sur les plans signés et scellés par Claude Goyette Architecture, technologue en architecture, et datés du 6 janvier 2023.

ADOPTÉE

7.3 Demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton au 618, 1er Rang

CONSIDÉRANT QUE cette demande est un addenda aux plans de la résidence et remise;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est adjacent aux tronçons ou chemins autour du lac Libby;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les matériaux proposés pour l'ajout d'un avant-toit et d'une plate-forme-terrasse à la porte-fenêtre située en façade avant (côté sud) sont appropriés;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les matériaux proposés pour la nouvelle remise sont appropriés :

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2023-07-163

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil accepte la demande déposée par monsieur Marc Jolin à l'effet d'autoriser l'émission du permis pour l'ajout d'un avant-toit et d'une plate-forme-terrasse à la porte-fenêtre située en façade avant (côté sud) de la résidence au 618, 1er Rang, lot # 5 192 089, comme montré aux plans soumis par Les Entreprises Marc Charpentier et datés du 21-04-2023 ;

QUE le Conseil accepte la demande déposée par monsieur Marc Jolin à l'effet d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une remise au 618, 1er Rang, lot # 5 192 089, comme présenté aux plans soumis par Les Entreprises Marc Charpentier et datés du 28-03-2023, sous réserve que la remise soit implantée à 3 mètres de la rive comme stipulé à l'article 75, 2^o du règlement de zonage.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

- 7.4 Demande d'approbation pour l'agrandissement de chalet municipal des loisirs est assujéti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de chalet municipal des loisirs est assujéti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du village représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3 ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et les matériaux de revêtement proposés pour l'agrandissement du chalet des loisirs sont appropriés et confèrent à l'ensemble un caractère sobre et fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2023-07-164

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil accepte la demande pour l'agrandissement du chalet des loisirs comme présenté sur les plans préparés par Caraballo Architecture Inc. datés du 5 juin 2023 ;

ADOPTÉE

- 7.5 Demande d'approbation pour le remplacement de la toiture du garage, rue Desautels assujéti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la toiture du garage est assujéti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur du village représenté par les zones COM-1, COM-2, REV-1 à REV-3 et SPI-1 à SPI-3 ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement proposés pour le remplacement de la toiture sont appropriés et identiques à ceux présents sur le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2023-07-165

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil accepte la demande de monsieur Vincent Jarry, pour un permis pour le remplacement de la toiture du garage au 19 rue Desautels, lot # 5 191 656, comme présenté sur les documents soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

- 7.6 Demande d'approbation pour un permis pour le remplacement d'une porte-patio assujéti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de permis est assujéti au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande est adjacent aux tronçons ou chemins autour du lac Libby;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la fenêtre existante par une porte-fenêtre et que les matériaux proposés sont appropriés;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2023-07-166

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil accepte la demande de madame Laurie Lanoue, pour un permis pour le remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre sur la façade de la résidence principale sise au 141, 4ième Rang, lot # 5 191 914, comme présenté sur le croquis soumis à l'appui de la demande.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

7.7 Demande de lotissement par madame Claire Hamel sur le chemin Robert-Savoie

Le projet de lotissement consiste en la subdivision du lot 5 193 369 en 7 lots distincts. Cette opération cadastrale ayant pour effet d'augmenter le nombre de lots est ainsi soumise à une contribution aux fins de parc laquelle peut être versée soit sous forme de cession d'une partie du terrain, soit sous forme monétaire ou par une combinaison des deux formes.

Le lot 5 193 369, de forme irrégulière, est délimité à l'ouest par le Chemin Legendre, au sud par le chemin Robert Savoie et le chemin du Lac Trousers, à l'est par le lot 5 192 202 et au nord par les lots 5 193 370 et 5 192 242. Il est affecté à la Villégiature au plan d'urbanisme et situé dans les zones VIL-3 et VIL-4 du règlement de zonage.

La proposition de lotissement est soumise avec une étude réalisée en juin 2021 par Jonathan Roy, Bsc Biologiste et LCL Environnement qui identifie et caractérise les milieux humides présents sur le site et les espèces fauniques précaires. À partir de ces données, la proposition de lotissement identifie la localisation possible des résidences sur les nouveaux lots. Cette proposition de localisation ne tient pas compte des contraintes topographiques, dont les zones à fortes pentes. Un sentier (numéroté 11) traverse actuellement le lot 5 193 369 comme la montre la carte des sentiers de l'Estrie. L'accessibilité à ce sentier pourrait être compromise par la création et la vente des lots 3 et 4 de la proposition de lotissement à de nouveaux propriétaires.

Proposition de subdivision du lot 5 193 369. Projet de lotissement, préparé Bérard Tremblay, Arpenteurs-géomètres, daté du 23 décembre 2022 montrant les milieux humides et l'implantation possible des résidences sur les lots proposés.

CONSIDÉRANT QUE le lotissement proposé doit permettre de construire de manière conforme à réglementation en respectant les contraintes imposées par la présence de milieux humides et des pentes ;

CONSIDÉRANT QUE le sentier du secteur Bolton des sentiers de l'Estrie emprunte actuellement le lot ;

2023-07-167

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE demander que la proposition de lotissement comprenne l'emplacement du tracé actuel du sentier de l'Estrie (#11) et, en plus des milieux humides, un relevé topographique afin de de s'assurer que les dimensions des lots puissent permettre l'implantation de résidences et de tous travaux conformément à la réglementation concernant la réalisation de travaux dans une pente supérieure ou égale à 15 % et inférieure à 30%, les lots 6 et 7 proposés semblent de petite dimension à cet égard ;

D'envisager qu'une partie de la contribution pour des fins de parc soit utilisée pour assurer la continuité et l'accessibilité du sentier des sentiers de L'Estrie qui traverse actuellement le lot 5193 369 à la hauteur des lots 3 et 4 projetés, il pourrait être envisagé qu'une portion de terrain soit cédée afin d'aménager une aire de stationnement et de la signalisation en bordure du chemin Robert-Savoie.

ADOPTÉE

7.8 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 mai 2023 amendé

Le procès-verbal amendé de la réunion du CCU du 12 mai 2023 est déposé.

7.9 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 9 juin 2023

Le procès-verbal de la réunion du CCU du 9 juin 2023 est déposé.

7.10 Rapport de l'inspectrice en bâtiment

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour juin 2023 est déposé et lu par monsieur Nicolas Berger.

8 Environnement

9 Loisirs, Culture et Vie communautaire

9.1 Nomination d'un représentant au Réseau BIBLIO de l'Estrie

ATTENDU QUE la Municipalité est membre du Réseau BIBLIO de l'Estrie;

ATTENDU QU'il y a lieu avec le Conseil de nommer un nouveau représentant,

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

2023-07-168

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE nommer la conseillère Suzie Fortin représentante de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton au Réseau BIBLIO de l'Estrie.

ADOPTÉE

9.2 Nomination de représentants du conseil à la corporation Loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton

ATTENDU QUE deux (2) représentants du conseil municipal peuvent siéger sur la corporation Loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton selon la charte actuellement en vigueur,

2023-07-169

**Il est proposé par Anne-Marie Demers
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE deux (2) représentants de la municipalité siègent sur la corporation Loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton;

QUE la conseillère Suzie Fortin et le conseiller Harry Bird soient nommés représentants du Conseil sur la corporation Loisirs et culture de Saint-Étienne-de-Bolton.

ADOPTÉE

9.3 Demande d'aide financière présentée pour un Bal costumé pour Halloween, samedi, le 28 octobre 2023

Le maire David Auclair se retire de la salle du conseil pour éviter toute possible apparence de conflits d'intérêts.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière est présentée pour tenir un Bal costumé pour Halloween le 28 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette fête permettra aux citoyens et citoyennes de la Municipalité eux-aussi de souligner l'Halloween lors d'un bal costumé qui se tiendra à la Mairie;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un coût d'entrée par personne ainsi que des revenus provenant de commanditaires, le budget demandé à la municipalité est de 274 \$.

2023-07-170

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser un montant de 274 \$ comme soutien financier pour le Bal costumé d'Halloween qui se tiendra le 28 octobre 2023 pour le projet de madame Emmanuelle Vincent-Racicot.

ADOPTÉE

9.4 Demande d'autorisation pour l'implantation d'un projet « Croque-Livres » par Emmanuelle Vincent-Racicot

CONSIDÉRANT QU'Emmanuelle Vincent-Racicot aimerait installer un coin lecture au parc municipal appelé « Croque-livres »;

CONSIDÉRANT QUE ce coin lecture serait aménagé avec trois hamacs et un « Croque-livres »;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement a été acheté grâce à une subvention reçu de Carrefour Jeunesse Emploi;

ATTENDU QU'Emmanuelle Vincent-Racicot s'engage à s'occuper de la gestion des documents, l'hibernation des trois hamacs ainsi que des livres;

2023-07-171

**Il est proposé par Anne-Marie Demers
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser la tenue du projet « Croque-livres » par Emmanuelle Vincent-Racicot.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Le maire David Auclair revient à la table de la séance.

ADOPTÉE

9.5 Entente intermunicipale 2021-2025 de loisirs entre la Municipalité d'Eastman et la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton

ATTENDU QUE dû à la pénurie de main-d'œuvre qui affecte les camps de jour depuis quelques années, la Municipalité d'Eastman a mandaté L'Air en fête pour la gestion de son camp de jour estival 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Étienne-de-Bolton souhaite néanmoins que ses résidents bénéficient des frais d'inscriptions à coût moins élevé, soit au même coût que les résidents de la Municipalité d'Eastman, pour d'autres activités municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de contribution annuelle de 829 \$ permettra aux jeunes résidents d'accéder à des activités sportives.

2023-07-172

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité verse la contribution de 829 \$ à la municipalité d'Eastman en un seul versement le 1^{er} septembre de chaque année jusqu'en 2025.

ADOPTÉE

9.6 Demande de subvention pour l'événement Grand-Bois Électro 2023 au parc municipal

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention pour un événement de musique électronique a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des citoyens est convié à cet événement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibant le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité irrégulière, organisée dans un but de récréation sans but lucratif et autorisée par résolution du conseil,

2023-07-173

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité autorise la tenue d'un événement Grand-Bois Électro au parc municipal sous le chapiteau en soirée le 12 août 2023;

QU'un montant pour 2023 de 325 \$ soit accordé à monsieur Olivier Touchette afin de le soutenir dans la demande de subvention pour l'événement Grand-Bois Électro 2023;

QUE la Municipalité autorise le remboursement sur présentation de pièces justificatives,

ADOPTÉE

10 Sécurité civile

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

11 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON JUILLET 2023		
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS		
Bénéficiaire	Remarque	Montant
Agence des douanes	DAS - Fédérales	3 329,11 \$
Ministre du Revenu	DAS - Provinciales	9 814,27 \$
Bell Canada	Téléphone	336,09 \$
Brulotte Antoine	Entretien chalet - Parc	30,00 \$
Cain Lamarre	Services prof. pour mai 2023	1 197,58 \$
Cogeco	Juillet 2023/Internet	114,92 \$
Coop du Grand-Bois	2023 Subvention 3/4	3 750,00 \$
École du Val-de-Grâce	Entente intermunicipalités pour les élèves SEDB	504,00 \$
Entreprises Antoine Lacasse	3/3 Entretien pelouse	1 801,33 \$
Entreprises R. Cherrier	Collecte, transport mat. résid. recyc. et organ.	9 964,58 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutations (6)	30,00 \$
Goliath	Pancarte Limite de vitesse (40 km/h)	59,72 \$
Mécano du Village	Entretien camion	102,35 \$
Medial Services-Conseils-SST	Mutuelle FQM-Forfait semestriel juillet 2023	354,59 \$
Mégaburo	Lecture de compteur	279,66 \$
Michaud Michael	Ent. Ménager/18-06	100,00 \$
MRC Memphrémagog	Arbustes 2023	791,31 \$
Pompages West Brome	Vidanges fosses septiques (6)	2 056,90 \$
Ressourceries des Frontières	Collecte, transport et traitement encombrants	1 336,01 \$
Société nationale de l'Estrie	Achat Drapeau du Québec	36,00 \$
Vincent Noé	Ouverture/Fermeture chalet	130,00 \$
Vincent, Étienne	Remb. Abonnement biblio 2023	57,50 \$
Perreault, Elisa	Remb. Abonnement biblio 2023	57,50 \$
Choquette, Karyne	Remb. Activités sportives à Eastman	44,00 \$
Couture, Martine	Remb. Taxes 2022 suite à un incendie	3 415,30 \$
	T o t a l :	39 692,72 \$
COMPTES À PAYER		
Bénéficiaire	Remarque	Montant
Canadian Pacific Railway Co.	Q2-2023/Entretien passage à niveau	888,00 \$
Coop du Grand-Bois	Subvention 2023 3/4	3 750,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Période du 1er au 30 juin 2023	1 297,41 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	281,71 \$
Laurentide re/sources	Collecte matières recyclables	6,79 \$
Mégaburo	Fournitures de bureau	355,64 \$
Municipalité d'Eastman	Ent. intermunicipale Biblio Simard 2023	2 368,87 \$
Société nationale de l'Estrie	Achat drapeau québécois	36,00 \$
Auclair, David	Achat pour la municipalité (Cdn Tire et Jean Coutu)	48,23 \$
Beaudoin, Chantal	Achat pour la municipalité (Cdn Tire et Inf. Orford)	344,91 \$
Vincent, Étienne	Remb. Abonnement biblio 2023	57,50 \$
	T o t a l :	9 435,06 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

2023-07-174

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que les comptes ci-haut soient approuvés.

ADOPTÉE

12 Affaires diverses

12.1 Proposition pour l'utilisation de l'Église à la suite de sa fermeture

Pour donner suite à l'annonce de madame Jocelyne Veilleux, lors de l'assemblée du conseil du 13 juin, qu'il y aura un marché de Noël le 25 novembre prochain et, aux discussions du 15 juin entre messieurs Jean-Pierre Côté et Bruno Lacasse, représentant de la Fabrique, monsieur Côté apporte les points suivants pour fin de considération :

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique planifie de fermer complètement l'église en septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique maintiendra seulement les assurances sur le bâtiment (feu-vol-vandalisme);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité étudie présentement la possibilité de construire un centre communautaire ou d'utiliser un bâtiment existant (église);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Côté a déjà pris l'initiative de contacter monsieur Lacasse pour discuter de différents scénarios pour maintenir l'église ouverte;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que peu importe où un centre communautaire sera érigé ou rénové il faudra qu'il soit OCCUPÉ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne connaît pas les coûts fixes de maintenir l'église ouverte et OCCUPÉ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà investi plusieurs dizaines de milliers de dollars dans diverses études;

2023-07-175

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité vérifie la possibilité d'obtenir les coûts de location de l'église jusqu'à la fin de l'année 2023;

QUE la Municipalité vérifie l'assurabilité de l'utilisation de l'église pour y tenir les différentes activités qui seront proposées en fonction des rapports d'ingénieries fournis à la Municipalité;

QUE la Municipalité offre le local pour des activités (ex. : vie active, le marché de Noël, Orford en Musique, TouskisMet...);

QUE, durant cette période, la Municipalité évalue le besoin réel d'un centre communautaire de par l'utilisation que les citoyens en feront;

QUE la Municipalité contacte monsieur Lacasse pour discuter du coût de location et de ce que ce coût inclue autre que les assurances;

QUE la Municipalité évalue les coûts de chauffage, d'électricité, de vidange de la fosse, d'entretien des lieux (toilettes et produits nettoyants, papier de toilette, essuie tout, employé...) ou tout autre dépense reliée au maintien de la bâtisse;

QUE la Municipalité s'assure qu'elle pourra apporter des modifications telles qu'enlever les bancs.

ADOPTÉE

12.2 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de la construction

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés seront absents pour la période des vacances de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les vacances de la construction sont du 24 juillet au 4 août 2023;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

2023-07-176

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le bureau municipal sera fermé du 24 juillet au 4 août 2023;

ADOPTÉE

13 Période de questions

14 Levée de la séance

2023-07-177

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Anne-Marie Demers
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20 h 54 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

DAVID AUCLAIR
Maire

CHANTAL BEAUDOIN
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, David Auclair, maire de St-Étienne-de-Bolton atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.